

10 raisons de choisir la médiation :

- 1) la médiation permet de dépassionner le conflit,
- 2) la médiation permet d'exprimer ses ressentis,
- 3) la médiation permet de s'exprimer et d'être écouté,
- 4) la médiation permet de retrouver le chemin du dialogue,
- 5) la médiation permet de préserver les relations futures, si besoin,
- 6) la médiation permet de responsabiliser les parties en leur permettant de trouver elles-mêmes une solution à leur litige,
- 7) la médiation permet de trouver un accord rapidement, en toute **confidentialité**,
- 8) la médiation permet de trouver un accord au plus près des intérêts de chacune des parties, dans le respect de leurs droits et obligations respectifs,
- 9) la médiation permet de trouver un accord durable,
- 10) L'accord finalisé au terme de la médiation est appliqué sans difficulté parce qu'il est trouvé par les deux parties.

Pour régler un différend, il n'est pas toujours approprié de déposer une revendication ou d'avoir recours à la justice. Une entreprise qui permet à ses employés d'avoir recours à un système de relation nouveau est une entreprise qui sait être efficace. Elle comprend que son personnel est sa ressource la plus importante.

Contacts :

5 Route de l'Anse Vata
98800 Nouméa

Téléphones :
687 76 48 19
Béatrice Louvet-Levasseur

687 76 28 64
Gérard Joyault

orase@orase.nc
www.orase.nc

Orase est une SARL,
au capital de 100 000 xpf.
(Ridet : 800367 001
RCS B 800 367).

ORASE

L'Observatoire des Relations humaines Au Sein de
l'Entreprise (Privée et Publique)

Béatrice Louvet-Levasseur et Gérard Joyault, gérants d'ORASE sont médiateurs depuis douze ans.

Ils interviennent en médiation toujours à deux, pour des raisons de neutralité et d'impartialité.

Ils sont formateurs en médiation.

Béatrice Louvet-Levasseur et Gérard Joyault sont signataires du code national de déontologie du médiateur.

«Il n'est qu'un luxe véritable et c'est celui des relations humaines»

Saint-Exupéry

ORASE

L'Observatoire des Relations humaines Au Sein de
l'Entreprise (Privée et Publique)

Une autre façon d'améliorer les relations humaines : la médiation.

- ⇒ **Qu'est-ce que la médiation ;**
- ⇒ **Quels sont les avantages de la médiation ?**
- ⇒ **Qui sont les médiateurs ?**
- ⇒ **Avec la partie adverse tout dialogue est impossible ?**
- ⇒ **Comment la demander ?**
- ⇒ **10 raisons de choisir la médiation ;**
- ⇒ **Contacts.**

"La médiation est un processus *confidentiel* de prévention et de résolution des tensions ou conflits.

Elle relève d'une démarche volontaire et fait appel à un tiers médiateur, neutre, indépendant et impartial.

Ce processus permet aux parties de trouver par elles-mêmes une solution équitable et durable préservant les relations futures".

Ce mode de résolution des conflits vous permet de rechercher et de négocier vous-même des solutions satisfaisantes.

Des tierces personnes impartiales, « les médiateurs » vous aideront au cours d'entretiens *confidentiels* à vous expliquer, à renouer le dialogue, à exprimer vos attentes tout en écoutant celles de votre interlocuteur.

A tout instant vous pourrez consulter votre conseil (avocat, syndicat) qui pourra vous assister au cours de la médiation.

Vous pouvez à tout moment, tout comme le médiateur, mettre fin à la médiation.

Quels sont les avantages de la médiation ?

Elle favorise le dialogue plutôt que l'affrontement.

Elle vous permet de prendre vous-même les décisions qui vous engagent.

Elle évite une solution imposée par l'employeur ou une décision de justice.

Qui sont les médiateurs ?

Les médiateurs sont des professionnels des relations humaines.

Ils sont neutres et impartiaux.

Ils sont spécialement formés aux techniques de médiation et tenus d'observer la plus stricte *confidentialité* sur tout ce qui a été dit devant eux, y compris envers les donneurs d'ordre (employeurs par exemple).

Avec la partie adverse, tout dialogue est impossible ?

Ne dites pas « avec la partie adverse tout dialogue est impossible », demandez-vous seulement si vous voulez aller en médiation.

Le choix de la médiation doit se faire par rapport à votre propre point de vue, sans tenir compte du comportement vrai ou supposé de l'autre partie.

C'est le rôle du médiateur d'établir ou de rétablir le dialogue.

Comment la demander ?

Si vous souhaitez avoir recours à la médiation, vous devez vous adresser au médiateur qui contactera la partie adverse pour obtenir son accord.

La médiation à un coût et son financement est défini préalablement. Pour cela demandez un devis.

*J'ai beaucoup appris en écoutant attentivement.
La plupart des gens ne sont jamais à l'écoute.*

Ernest Hemingway